

Bordeaux, le 12 novembre 2018

Référence courrier : CODEP-BDX-2018-054011

**Monsieur le directeur du CNPE du Blayais**

**BP 27 – Braud-et-Saint-Louis  
33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE**

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base  
CNPE du Blayais  
Inspection n° INSSN-BDX-2018-0008 du 04/10/2018  
Pérennité de la qualification

**Références :**

- [1] : Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V ;
- [2] : Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;
- [3] : Directive interne EDF n° 081 indice 2, « pérennité de la qualification aux conditions accidentelles des matériels » D4507080507 du 16/02/2016 ;
- [4] : Guide de management EDF – 8 FMGPI – guide 102 – « approvisionnement et remise en état des matériels et pièces de rechange des centrales REP en exploitation » D4507RPDPRL000592 ;
- [5] : Note d'application CNPE du Blayais, « Modalités de l'intégration de la DI 081 et du RPMQ pérennité de la qualification aux conditions accidentelles des matériels » D5150NASMQMP30075.00 du 28/12/2016 ;
- [6] : Note technique CNPE du Blayais, indice 1 « Organisation du traitement des obsolescences au CNPE du Blayais » D5150NTING0192.01 du 29/11/2011 ;
- [7] : Note d'application site MQ CNPE du Blayais, « Pièces de rechange », D5150NASMQMP80011.01 du 23/11/2017 ;
- [8] : Note technique CNPE du Blayais « Organisation traitant du suivi de la conservation des MPR dans les magasins du CNPE du Blayais » D5150NTLOG0204.02 du 22/02/2018 ;
- [9] : Note d'application site MQ du CNPE du Blayais « Liste des matériels EIPS tranches 1, 9 et 0 » D5150NASMQMP30062.03 du 26/02/2018 ;
- [10] : Note d'application site MQ du CNPE du Blayais « Liste des matériels EIPS tranche 2 » D5150NASMQMP30063.03 du 26/02/2018 ;
- [11] : Note d'application site MQ du CNPE du Blayais « Liste des matériels EIPS tranches 3 et 8 » D5150NASMQMP30064.03 du 26/02/2018 ;
- [12] : Note d'application site MQ du CNPE du Blayais « Liste des matériels EIPS tranche 4 » D5150NASMQMP30065.03 du 26/02/2018.

Monsieur le directeur,